

avec attestation fédérale

p.ex.

Gardiennne de cheval AFP
Gardien de cheval AFP

Durée de la formation	2 ans
Formation	entreprise formatrice 4 1/2 jours par semaine école professionnelle ½ jour par semaine (Agrilogie Grange-Verney, Moudon) cours interentreprises (CIE) 6 jours au total (3 par année)
Salaires recommandés	350 francs (1 ^{re} année d'apprentissage) 450 francs (2 ^e année d'apprentissage) recommandation de l'organisation du monde du travail «Métiers liés au cheval»
Vacances	5 semaines
Conditions posées aux entreprises formatrices	encadrement assuré par un formateur occupé à 100% ou deux formateurs occupés chacun au moins à 60%
Exigences posées aux formatrices/formateurs en entreprise	personnes titulaires d'un diplôme de Reitpädagogin/Reitpädagoge de la Schweizerische Vereinigung für Heilpädagogisches Reiten (SV-HPR) - professionnels du cheval CFC, palefreniers, écuyers et cavaliers de course titulaires d'un CFC - entraîneurs de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE) - entraîneurs C des associations Swiss Western Riding Association (SWRA) ou Islandpferde Vereinigung Schweiz (IPV)/Internationale Gangpferd Vereinigung (IGV) - entraîneurs professionnels Galop Suisse ou entraîneurs publics Suisse Trot justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation. contact aisé avec les jeunes fréquentation du cours de formation pour formateurs/trices (40 leçons) ou présentation d'une certification équivalente
Soutien	En cas de difficultés, tant les apprentis que les formateurs/trices peuvent bénéficier d'un encadrement individuel (EI).
Temps consacré à l'encadrement des apprentis	Il est plus important au début de la formation que par la suite. Il diminue en règle générale déjà après six mois.
Examen	Si l'examen théorique et pratique organisé à la fin de la formation est réussi, la personne formée reçoit une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).
Formation continue	Les titulaires de l'attestation ont la possibilité de poursuivre leur formation et d'entrer en 2 ^e année d'apprentissage de professionnel du cheval et de se préparer à l'obtention du certificat fédéral de capacité.
Renseignements	Les entreprises intéressées à former sont invitées à prendre contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de leur canton: www.ofp.formationprof.ch

Travaux qui doivent être appris et exercés dans l'entreprise**Contenus de la formation****Gardiennage de cheval AFP / Gardien de cheval AFP**

- Sécurité**
- connaître les sources de danger d'une exploitation et réagir correctement
 - connaître les moyens de prévenir les accidents
 - connaître et appliquer correctement les directives de l'entreprise concernant la sécurité au travail
- Santé**
- savoir s'équiper et s'habiller en fonction du travail et des conditions météorologiques
 - reconnaître les situations de stress et savoir demander de l'aide
- Caractéristiques du cheval**
- énumérer les points importants de l'évolution du cheval
 - interpréter les mouvements du cheval et savoir réagir aux dangers
- Conduite du cheval**
- énumérer les parties de l'équipement qui permettent de conduire un cheval de manière sûre
 - conduire un cheval de manière sûre et indépendante dans diverses situations
- Présentation du cheval**
- renseigner sur le signalement, les marques et les parties du corps du cheval
 - présenter un cheval à la main et le faire trotter sous surveillance
- Chargement du cheval**
- énumérer les parties de l'équipement nécessaire pour charger le cheval
 - charger un cheval en toute sécurité et dans les règles de l'art, sous surveillance
 - nettoyer le van de manière indépendante et éliminer correctement le fumier
- Soins aux chevaux**
- attacher un cheval de façon sûre et lui mettre correctement le licol
 - assurer les soins quotidiens des chevaux (pansage, soins des sabots), entretenir les crins, mettre et enlever la couverture, nettoyer et ranger la place de travail, éliminer les déchets
- Soins des sabots**
- connaître l'importance primordiale des sabots
 - exécuter de manière indépendante les soins aux sabots
 - reconnaître quand un cheval doit être ferré, déceler les altérations des sabots et en informer la personne responsable
 - prêter assistance au ferrage

Feuilles d'information au sujet des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale
www.fpi2.formationprof.ch
Edition janvier 2010

La reproduction intégrale ou partielle à des fins non lucratives est autorisée, y compris le stockage et l'utilisation sur des supports de données optiques et électroniques, moyennant l'indication de la source.

Conception et réalisation © CSFO | Domaine médias formation professionnelle, en collaboration avec le Service orientation professionnelle, formation professionnelle et continue du Département de l'éducation de Bâle-Ville

Editeur CSFO | Domaine médias formation professionnelle | Maison des cantons | Speichergasse 6 | CP 583 3000 Berne 7 | téléphone 031 320 29 00 | fax 031 320 29 01 | formationprof@csfo.ch